

CONSTITUTION DE COMMISSIONS TECHNIQUES

9. La Conférence a constitué quatre commissions techniques devant lesquelles elle a renvoyé plusieurs des questions inscrites à l'ordre du jour. On trouvera ci-après la liste de ces commissions :

Commission I. Normalisation nationale (point 9 de l'ordre du jour).

Président: M. B. Lambert (Australie);

Vice-Président: M. L. Ratajski (Pologne);

Rapporteurs: MM. E. F. Halvorsen (Norvège) et E. J. Holmgren (Canada)³.

Commission II. Termes géographiques (point 10 de l'ordre du jour).

Président: M. F. Gall (Guatemala);

Vice-Président: M. Y. M. Nawabi (Iran);

Rapporteur: M. A. Rosu (Roumanie).

Commission III. Systèmes d'écriture (point 11 de l'ordre du jour).

Président: M. H. A. G. Lewis (Royaume-Uni);

Vice-Président: M. B. Khamasundara (Thaïlande);

³ M. E. J. Holmgren a été désigné par le Président de la Commission I pour remplacer M. E. F. Halvorsen au départ de ce dernier.

Rapporteur: M. A. Pégurier (France).
Commission IV. Coopération internationale (point 12 de l'ordre du jour).

Président: M. J. K. Fraser (Canada);

Vice-Président: M. A. Matta (Liban);

Rapporteur: M. J. Loxton (Kenya).

TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE

10. Outre les nombreuses séances qui ont été tenues en commissions, la Conférence a tenu neuf séances plénières. On trouvera au chapitre II un résumé de ses travaux et au chapitre III les textes des résolutions et recommandations qu'elle a adoptées. L'annexe IV contient une liste des documents dont était saisie la Conférence.

SÉANCE DE CLÔTURE

11. Le Président de la Conférence a félicité les représentants de l'excellent travail qu'ils avaient accompli et de leur coopération et s'est déclaré satisfait des échanges de vues fructueux qui avaient eu lieu. De nombreux participants ont assuré le Président qu'ils garderaient longtemps le souvenir du succès de la Conférence.

II. — RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE

La Conférence a examiné les points 7 et 8 de l'ordre du jour en séance plénière. Dans le cadre de l'examen du point 7, chaque représentant a pu résumer brièvement les travaux accomplis dans son pays dans le domaine de la normalisation des noms géographiques. A propos du point 8, les participants ont procédé à un rapide échange de vues et de données d'expérience sur les problèmes posés par la normalisation nationale des noms géographiques dont la liste figurait dans la section II du premier rapport du Groupe d'experts des noms géographiques⁴. Les renseignements communiqués lors de l'examen des points 7 et 8 se sont révélés extrêmement précieux pour les travaux des quatre principales commissions qui avaient été constituées pour accomplir l'essentiel du travail de la Conférence. Chacune de ces commissions était chargée de l'examen de l'un des points de l'ordre du jour : la Commission I s'occupait du point 9 (normalisation nationale), la Commission II du point 10 (termes géographiques), la Commission III du point 11 (systèmes d'écriture) et la Commission IV du point 12 (coopération internationale). A ses huitième et neuvième séances plénières, la Conférence a examiné et adopté les rapports des commissions et les projets de résolution qui lui étaient proposés. On trouvera ci-après un bref résumé des débats des commissions.

Commission I

La Commission I a accepté la définition de la

⁴ Le rapport du Groupe d'experts des noms géographiques sur les réunions qu'il a consacrées, en juin et juillet 1960, à la question de la normalisation nationale figure dans *La cartographie mondiale*, vol. VII (publication des Nations Unies, numéro de vente : 62.I.25), p. 9 à 21; ce rapport est mentionné dans le présent chapitre sous le titre de premier rapport du Groupe d'experts.

normalisation nationale proposée par le Groupe d'experts dans le paragraphe 12 de son rapport sur la réunion préparatoire en vue de la Conférence⁵, à savoir que la normalisation nationale est "la détermination par chaque pays de la graphie des noms géographiques de ce pays dans la langue administrative officielle (ou les langues administratives officielles) de ce pays". La Commission a également décidé à l'unanimité d'utiliser comme base de discussion les recommandations pertinentes contenues dans le premier rapport du Groupe d'experts. A l'issue de ses délibérations, la Commission a adopté un projet de résolution, contenant plusieurs recommandations, qui a été adopté par la Conférence en tant que résolution 4.

Les questions examinées ou abordées lors du débat sur les organismes nationaux qui s'occupent des noms géographiques comprenaient notamment l'importance numérique et la composition des comités nationaux, la nécessité d'y faire entrer à la fois des linguistes et des cartographes et d'y faire représenter diverses autorités, la question de la centralisation ou de la décentralisation, les comités locaux chargés des nomenclatures, la question de savoir si les membres des organismes administratifs chargés des noms géographiques devaient siéger dans ces organes à titre permanent ou à titre spécial et la diversité des conditions et des données d'expérience en matière de normalisation des noms géographiques. Les propositions et les amendements proposés ont été renvoyés à un groupe de travail dont la Commission a approuvé le projet de recommandation, qui a été adopté par la Conférence en tant que recommandation A de la résolution 4.

Lors de l'examen du point 9, a, de l'ordre du jour,

⁵ Voir annexe III.

intitulé "Recherche sur le terrain des données relatives aux noms géographiques", plusieurs représentants ont rendu compte des travaux et des progrès accomplis dans ce domaine dans leurs pays respectifs. Au cours du débat général qui s'est engagé ensuite, divers points ont été examinés comme, par exemple, l'utilisation de magnétophones pour les opérations sur le terrain, les problèmes soulevés par la photographie aérienne et l'importance qu'il y avait à trouver de bons informateurs. On a approuvé l'idée d'associer des linguistes aux travaux sur le terrain, et il a été souligné que les photographies aériennes sont souvent préférables aux cartes car de nombreux informateurs ne savent pas lire les cartes mais peuvent repérer les détails sur les photographies. Un groupe de travail constitué pour examiner ces questions a préparé un projet de recommandation qui a été approuvé par la Commission et adopté par la Conférence en tant que recommandation B de la résolution 4.

Lors de l'examen du point 9, b, de l'ordre du jour, intitulé "Traitement des noms géographiques au bureau", le représentant de la Norvège a souligné que les noms faisaient partie de l'héritage national. La Commission a convenu à l'unanimité qu'il fallait faire travailler ensemble des linguistes et des cartographes pour assurer le traitement des noms géographiques au bureau, les linguistes décidant de l'orthographe des noms et les topographes choisissant les noms à faire figurer sur la carte et en déterminant l'emplacement exact. Le représentant de Monaco a souligné l'intérêt que le Bureau international du tourisme porte aux travaux de normalisation des noms géographiques. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a appelé l'attention sur un document contenant les instructions données au personnel américain au sujet de la préparation des rapports sur les noms géographiques (E/CONF.53/L.53), et a déclaré que sa délégation distribuerait un autre document publié par le Geological Survey des Etats-Unis et contenant des instructions au personnel chargé de relever sur place des noms géographiques et d'assurer leur traitement au bureau. Le représentant des Pays-Bas a proposé que l'on recommande que la graphie des noms de lieu dans un pays donné soit adaptée au système orthographique employé dans ce pays. Les représentants de l'Autriche et de la République fédérale d'Allemagne ont souligné les difficultés que cela entraînerait. Le représentant des Pays-Bas a alors proposé d'insérer une recommandation tendant à ce que la graphie des noms de lieu soit adaptée dans toute la mesure possible au système de graphie utilisé pour la langue considérée.

Un groupe de travail sur le point 9, b, de l'ordre du jour a préparé sur cette question un projet de recommandation qui a été adopté en tant que recommandation C de la résolution 4.

Lors de l'examen du point 9, c, de l'ordre du jour, intitulé "Décisions relatives aux régions multilingues", le représentant de l'Autriche a proposé d'inclure une recommandation invitant tous les pays où sont parlées des langues de minorités à tenir dûment compte, pour l'établissement des cartes, des noms employés dans la langue de la population minoritaire. Les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique ont souligné qu'il était difficile de définir l'expression "langue de

minorité" et ont mis en garde contre les inconvénients d'une recommandation trop précise. On a fait valoir que la recommandation VII contenue dans le premier rapport du Groupe d'experts répondait au souci exprimé par le représentant de l'Autriche.

La Commission a convenu de constituer un groupe de travail spécial chargé de formuler une recommandation à ce sujet. Un projet de recommandation préparé par ce groupe de travail a été approuvé par la Commission et adopté par la Conférence en tant que recommandation D de la résolution 4.

La Commission a ensuite abordé l'examen du point 9, d, de l'ordre du jour, intitulé "Nomenclatures nationales". Le Président a proposé de remanier le texte des recommandations pertinentes contenues dans le premier rapport du Groupe d'experts. La Commission ayant approuvé cette suggestion, la question a été renvoyée devant un groupe de travail, dont le projet de recommandation sur ce sujet a été approuvé par la Commission et adopté par la Conférence en tant que recommandation E de la résolution 4.

Dans le cadre de l'examen du point 9, f, de l'ordre du jour, intitulé "Exploitation automatique des données", le représentant des Etats-Unis d'Amérique a donné un bref aperçu des travaux réalisés dans son pays. La Commission a ensuite examiné diverses questions et notamment les avantages respectifs des cartes perforées et des bandes magnétiques, les difficultés soulevées par l'utilisation des signes diacritiques et les problèmes que posent les noms relativement longs. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que les bandes magnétiques semblaient offrir les plus grands avantages. Les représentants de la République fédérale d'Allemagne, de la France et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont également commenté l'expérience de leurs pays respectifs en matière d'exploitation automatique des données. Un groupe de travail composé des représentants de ces cinq pays a présenté un projet de résolution qui a été approuvé par la Commission et adopté par la Conférence en tant que résolution 3.

La Commission a accepté la suggestion du Président tendant à insérer dans la définition des organismes nationaux s'occupant des noms géographiques, telle qu'elle figure dans le premier rapport du Groupe d'experts, les mots "ou un groupe coordonné d'organes" de sorte que cette définition se lise: "un organisme ou un groupe coordonné d'organes ayant le pouvoir et le mandat de normaliser les noms géographiques du pays".

Commission II

La Commission II a entrepris d'étudier la liste de quelques termes techniques préparée par le Groupe d'experts des noms géographiques et jointe en annexe au premier rapport de ce Groupe.

Après un bref débat, la Commission a approuvé en général les définitions de la plupart des termes de cette liste, en anglais et en français. Les définitions des expressions "terme générique" et "glossaires" ont été jugées peu satisfaisantes; en outre, plusieurs participants désiraient que l'on définisse le terme "catégorie". Un groupe de travail a été constitué pour étudier ces questions et a conclu que le terme "catégorie" entraînait beaucoup trop de complications et qu'il n'était pas possible pour le moment d'en donner une définition